



Injonction de soins sur un parent

Par **seve69**, le **19/04/2011** à **19:53**

Bonjour,

comment nous aider ?? ma fille de 32 ans est mentalement fragile et son petit dernier qui a 2 ans et demi présente des signes autistiques lourds mais elle ne discerne pas la réalité et toutes tentatives pour la soigner, elle ,ont été vaines ! comment l'obliger a faire suivre son fils ? elle est seule a l'elever et est une pietre mere , elle s'en occupe mal mais elle reste tellement forte a embobiner les psys , juges ... que rien n'a ete fait contre elle mais il en depend de la santé de son petit ! merci a ceux qui auront l'humanité de me repondre car je suis dans l'impasse . cordialement

Par **mimi493**, le **19/04/2011** à **20:02**

[citation]elle reste tellement forte a embobiner les psys , juges ... q[/citation] donc elle est déjà suivie par la justice. De quelle manière ?

Par **seve69**, le **19/04/2011** à **20:13**

elle a 2 grands enfants qui sont sous assistance educative et ils vont tous les 6 mois voir le juge pour enfants mais eux ont un pere present et qui en a la garde mai a part une suggestion de la juge pour enfant lui conseillant de se faire soigner rien a été entrepris par la justice pour la forcer a quoique ce soit !! une assistante sosiale passe egalement la voir mais la previens avant chaque passage donc elle s'arrage toujours pour que tout soit parfait !

Par **mimi493**, le **19/04/2011** à **20:15**

Elle est donc sous AEMO judiciaire. Il y a eu de fait, le maximum et l'enfant doit donc être pris en charge, si le diagnostic de l'autisme a été fait.
On ne peut contraindre une personne à se soigner, si tant qu'elle soit malade.

Par **seve69**, le **19/04/2011** à **20:41**

le petit dernier n'est pas concerné par l'assistance judiciaire seuls les 2 grands le sont .
l'autisme n'a pas été reconnu vu qu'elle se refuse à voir le problème et ne consulte donc personne ! elle a la rigueur qu'elle ne veuille pas se faire soigner ça la regarde mais c'est plus son fils qui va en pâtir ! merci pour votre réponse aimable

Par **corimaa**, le **19/04/2011** à **21:17**

Dès l'année prochaine, il aura 3 ans et ira en maternelle. Ils se rendront vite compte que le petit a un problème.
Il a bien un médecin, un pédiatre qui le suit. Il n'a rien détecté de différent chez ce petit ?

Par **mimi493**, le **19/04/2011** à **21:20**

D'un autre côté, avez-vous les compétences pour diagnostiquer l'autisme ?

Par **seve69**, le **19/04/2011** à **21:33**

elle change de médecin tout le temps , elle fuit le problème. Dès qu'on lui pointe le problème du doigt elle change de médecin. moi même effectivement je n'ai pas les compétences pour détecter les pathologies psy . Mais il fréquente une association où des animateurs se sont penchés sur son cas , ont fait des tests (test du miroir , test de sociabilité et de l'attention...) et il s'avère que tout correspond à des signes autistiques . de + il ne parle pas , tourne 15 min autour d'une table en regardant le plafond , souris 1/2 heure au ciel donc je peux dire moi-même que il a un comportement des plus troublant .

Par **mimi493**, le **19/04/2011** à **22:57**

Ecrivez au juge des enfants qui a fait cette AEMO pour signaler le cas de l'enfant, avec les éléments que vous nous avez donné. Une attestation des gens de l'asso serait pas mal
C'est de l'enfant dont il faut s'occuper, la mère est adulte (le déni d'un handicap est courant,

n'est pas l'apanage des personnes malades ou fragiles. Voyez des gens célèbres comme John Travolta qui a toujours nié l'autisme de son enfant de son vivant)